

**Délibération n°29**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 07 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 01 mars 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
**60**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
**60**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
**59**

**Nombre de votants :**  
**59**

**Date de convocation :**  
**01 mars 2023**

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
**15 mars 2023**

**Objet : Création d'une  
Maison de la Jeunesse et de  
l'Emploi – marchés de  
travaux : attribution et  
autorisation de signature  
des marchés**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Héléne, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, , M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**  
M FAURE Jean-Michel, Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
  
- M DUBOIS Gérard, conseiller communautaire unique de PESSAT-VILLENEUVE, remplacé par M FAURE Jean-Michel, conseiller communautaire suppléant,
- M GAUTHIER Patrice, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseillère communautaire suppléante.

**Absent :**

- Mme PANIAGUA Murielle.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M DESMARETS Pierre

**Rapport n°29 - Création d'une Maison de la Jeunesse et de l'Emploi – marchés de travaux : attribution et autorisation de signature des marchés**

Vu le code de la commande publique,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu l'appel public à concurrence publié dans LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de RLV,  
Vu l'analyse des offres,  
Vu la proposition de la commission des marchés passés en procédure adaptée du 27 février 2023,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux en vue de la réhabilitation du bâtiment situé 12 avenue Pierre de Nolhac à Riom et de sa transformation en Maison de la Jeunesse et de l'Emploi destinée à accueillir les services de RLV Info Jeunes et de La Mission Locale,  
Considérant que cette consultation est décomposée en 15 lots et que la commission des marchés passés en procédure adaptée le 27 février 2023 a classé les offres et a formulé les propositions d'attribution,  
Considérant que la commission des marchés passés en procédure adaptée a déclaré sans suite la procédure d'attribution du lot n°6 Menuiseries extérieures, en raison de la nécessité de redéfinir les besoins de la communauté d'agglomération,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :**

**- D'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :**

Lot	Société	Montant en € HT
Lot n°1 - Désamiantage	SADOURNY (63000 ROMAGNAT)	31 573,00
Lot n°2 - Fondations spéciales	SGC TRAVAUX SPÉCIAUX (69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE)	41 663,00
Lot n°3 - Démolition - Gros œuvre	DUGOUR (63530 VOLVIC)	535 032,00
Lot n°4 - Etanchéité	F.C.I. (63118 CEBAZAT)	160 106,85
Lot n°5 - Façade - bardage	DUCHÉ (63119 CHATEAUGAY) - KESER	134 191,28
Lot n°7 - Serrurerie	SMSL (63119 CHATEAUGAY)	91 843,00
Lot n°8 - Menuiseries intérieures	ANTIC AUVERGNE (63300 THIERS)	40 599,00
Lot n°9 - Cloisonnement - Peinture - Plafonds suspendus	PAÏS (63730 LES MARTRES DE VEYRE)	184 860,00 (y compris PSE Remplacement de l'isolant en laine de verre par isolant en fibre de bois)
Lot n°10 - Sols souples	CARTECH (63600 AMBERT)	52 006,00 (y compris PSE Remplacement revêtement de sol PVC par revêtement de sol linoléum)
Lot n°11 - Carrelage - Faïence	PRADIER (63140 CHATEL-GUYON)	10 200,00
Lot n°12 - Electricité	EABC (63800 COURNON D'AUVERGNE)	148 970,95
Lot n°13 - Chauffage - Rafraichissement - Ventilation - Sanitaire	ALAIN SIMON (63119 CHATEAUGAY)	172 525,25
Lot n°14 - Ascenseur	ORONA (63170 AUBIERE)	29 700,00
Lot n°15 - Espaces verts	JD PAYSAGES (63530 SAYAT)	5 600,00

**- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les marchés correspondants et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20230307-DELIB2023030729-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 08 mars 2023**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**

